

La CFDT va rencontrer M. DUPONCHEL pour présenter ses revendications pour les gérants. Ayant déjà été prévenu que les résultats de la branche n'étaient pas bons, il ne faut pas attendre de miracle. Quand les résultats sont bons, nous n'obtenons pas grand-chose non plus, alors ?

La CFDT revendique en priorité :

- ⇒ une augmentation des commissions par l'obtention d'une 1ère tranche
- ⇒ une prise en charge de la mutuelle pour chacun des co-gérants.
- ⇒ Nous persistons à dire que le système actuel n'est pas dans la légalité.
- ⇒ une augmentation des freintes en fruits et légumes (il y a encore trop de déficits pour les gérants)

 **Vous pouvez appeler :**

<p><b><u>REGION CENTRE</u></b></p> <p><b>Thierry PERBET</b> ☎ : 04.77.32.45.42</p> <p><b>Victor de OLIVERA</b> ☎ : 04.71.60.05.25</p>	<p><b><u>REGION SUD-OUEST</u></b></p> <p><b>Nöelle MINI</b> ☎ : 05.59.24.02.06</p> <p><b>Bernard RIBES</b> ☎ : 05.63.33.72.43</p> <p><b>Christophe EHANNO</b> ☎ : 02.28.15.53.53</p>
<p><b><u>REGION SUD-EST</u></b></p> <p><b>J.Noël MASSEBOEUF</b> ☎ : 04.67.57.27.37</p> <p><b>Pierre ALAÏMO DS</b> ☎ : 04.94.62.78.15 ou ☎ : 06.80.85.90.42</p>	<p><b><u>REGION EST</u></b></p> <p><b>Agnès FOURNIER</b> ☎ : 03.85.38.35.05</p> <p><b>Dimitri PIATKOWSKI</b> ☎ : 03.81.32.16.74</p>

**Consultez notre site :**



[cfdtcasino.com](http://cfdtcasino.com)



Septembre 2005  
Numéro 13

# L'ECHO DU GERANT

**Bulletin d'information du syndicat CFDT des Gérants Petit Casino**

## **POUVOIR D'ACHAT**

La CFDT a signé un accord pour augmenter les minima garantis à partir du 1er juillet 2005. Ils passent à 1 315 € pour les gérances 1ère catégorie (1 gérant) et à 1 890 € pour les 2ème catégorie (2 co-gérants).

Cette signature permet de maintenir le pouvoir d'achat (tant bien que mal) pour les gérants au minima. Mais nous ne sommes pas pour autant satisfaits.

Les heures de travail ne sont pas pour autant rémunérées au SMIC dans bien des cas et il faudra encore des négociations pour y arriver.

1 890 €uros pour deux c'est un salaire de travailleurs pauvres, il suffit d'aller faire un crédit à votre banque et de montrer sa fiche de paie pour comprendre.

Le pouvoir d'achat des français est en panne depuis plusieurs années et cela se ressent très fortement sur les chiffres d'affaires donc sur nos commissions.

Mais cela a aussi des incidences sur le comportement de nos responsables. De nombreux gérants démissionnent suite aux pressions subies et au manque de considération.

Il ne sert à rien de harceler les gérants, cela ne fera monter les chiffres d'affaires. Il serait plus judicieux que d'employer nos forces pour faire des plans commerciaux, d'aider les gérants à être compétitifs par rapport à la concurrence et d'améliorer les statuts pour permettre à tous d'avoir une vie décente.

## **NOUVEAUX GERANTS**

Chaque couple de nouveaux gérants doit recevoir les accords collectifs qui fondent avec les contrats le véritable statut du Gérant. Mais nous nous rendons compte que peu le possède en réalité. C'est pourquoi la CFDT le fournit à ses adhérents. Tous les délégués CFDT peuvent vous répondre si vous avez des doutes sur vos droits appelez !!!

Par exemple, il est écrit dans cet accord : « les horaires d'ouverture et de fermeture du magasin **sont fixés par le gérant** conformément aux coutumes locales ».

## **LOGEMENT**

Contrairement à la volonté proclamée de nos dirigeants, tous les gérants ne sont pas logés correctement, certains préférant se loger eux mêmes sans indemnités. Cette indemnité n'est pas due lorsque les gérants renoncent d'eux mêmes au logement mis à leur disposition par l'entreprise. Toutefois à notre avis ce logement mis à disposition ne peut être inférieur aux normes minimales d'équipement et de confort.

La CFDT tient à la disposition des Gérants un tableau s qui peut être considéré comme référence de ces normes. La CFDT revendique une refonte de l'article 30 afin que tous les gérants soient logés correctement ou à leur choix indemnisés pour leur logement personnel.

☎ : 04.77.32.88.24 — ☎ : 04.77.49.15.69  
[cfdtcasino@wanadoo.fr](mailto:cfdtcasino@wanadoo.fr)

# TROP DE CASSE POUR L'ENTREPRISE TROP DE DÉFICIT POUR LES GÉRANTS

## Qui va payer les pots cassés ?

Lors de différents CE, le problème de la casse marchandise a été longuement abordé. Crèmerie, épicerie ?

Des montants inacceptables selon la direction. Il faut faire des coupes sombres nous propose t'on comme solution !!!

## Mais alors à quoi sert notre direction commerciale, nos managers et délégués.

Ceux-ci doivent nous épauler, analyser la situation et nous aider à trouver des solutions.

Dans tous les cas de figures, l'article 2 de notre convention collective est catégorique : **seules les pertes dues à la négligence par manque de soin restent à la charge des gérants.**

## Fruits et légumes :

La galère..... On nous octroie une « freinte » sensée couvrir les pertes. Bien sûr, ayant l'âme de commerçant, nous savons que la masse fait vendre.... Mais elle coûte cher.

Alors sachons utiliser toutes les combines : faux fond, facing, alternance des produits, mise au frais des marchandises midi et soir (attention au choc thermique) etc.....

## Si vous avez d'autres combines, faites nous le savoir et nous les diffuserons !!!

**Très important : tenez votre cahier de gestion (2 minutes par jour). Si vous êtes comme moi, vous allez être surpris ! .....**

\*\*\*\*\*

## SONDAGE

(Merci de nous faire parvenir vos résultats grâce à la feuille ci-après.)

N'ayez pas peur, ni honte, vous allez être face à la réalité (même pour les « vieux gérants »). Plus nous aurons de réponses (dans les 2 sens), plus notre étude sera crédible.

D'avance, merci.

## Sondage a retourner à :

**Magasin E1267  
Masseboeuf Jean-Noël  
7, route de Lodève  
34725 ST ANDRE DE SANGONIS**

(REMBOURSEMENT POSSIBLE DES FRAIS D'ENVOI EN INDIQUANT LE N° DE MAGASIN)

**NOM (facultatif)**.....

**Magasin (facultatif)** : .....

	AOÛT	SEPTEMBRE
Montant de la freinte		
Montant de la casse		
Différence entre freinte et casse		
Observations		